



Assurance et Banque

Coralis Sélection

THEMA
Créateur de solutions

**“Vous souhaitez vivre
pleinement votre vie,
faire des projets et
préparer l’avenir
en toute confiance.”**

Coralis Sélection est le contrat de toutes les solutions

Être avec vous à chaque étape de votre vie en répondant à vos attentes en matière de protection financière, c'est le métier du Groupe AXA.

Reconnue comme l'une des meilleures réponses aux attentes de protection de développement et de transmission du patrimoine, l'assurance-vie est le véhicule d'épargne privilégié des Français.

Proposé exclusivement par des Conseillers en Gestion de Patrimoine et des Courtiers Vie, Coralis Sélection est un contrat d'assurance-vie multi supports, multi gestionnaires, répondant à vos projets et à votre situation personnelle, aujourd'hui et demain.



Faites les bons choix avec l'aide de professionnels du patrimoine

Notre métier est de vous proposer les solutions qui vous protègent, vous, votre famille, vos biens et votre patrimoine.

En souscrivant un contrat Coralys Sélection, vous disposez d'un contrat qui vous apporte des solutions de premier ordre pour :

Développer et valoriser votre épargne

Préparer votre retraite

Assurer l'avenir de vos proches

Anticiper et réussir la transmission de votre patrimoine

NB : Le document d'information clé du produit Coralys Sélection est disponible sur le site axathema.fr, rubrique « Nos solutions patrimoniales ».

Un large choix de supports d'investissement

Chacun a une sensibilité au risque et des objectifs qui lui sont propres. Que vous soyez un investisseur averti ou non, avec Coralys Sélection et ses nombreux supports, vous trouverez une solution sur mesure.

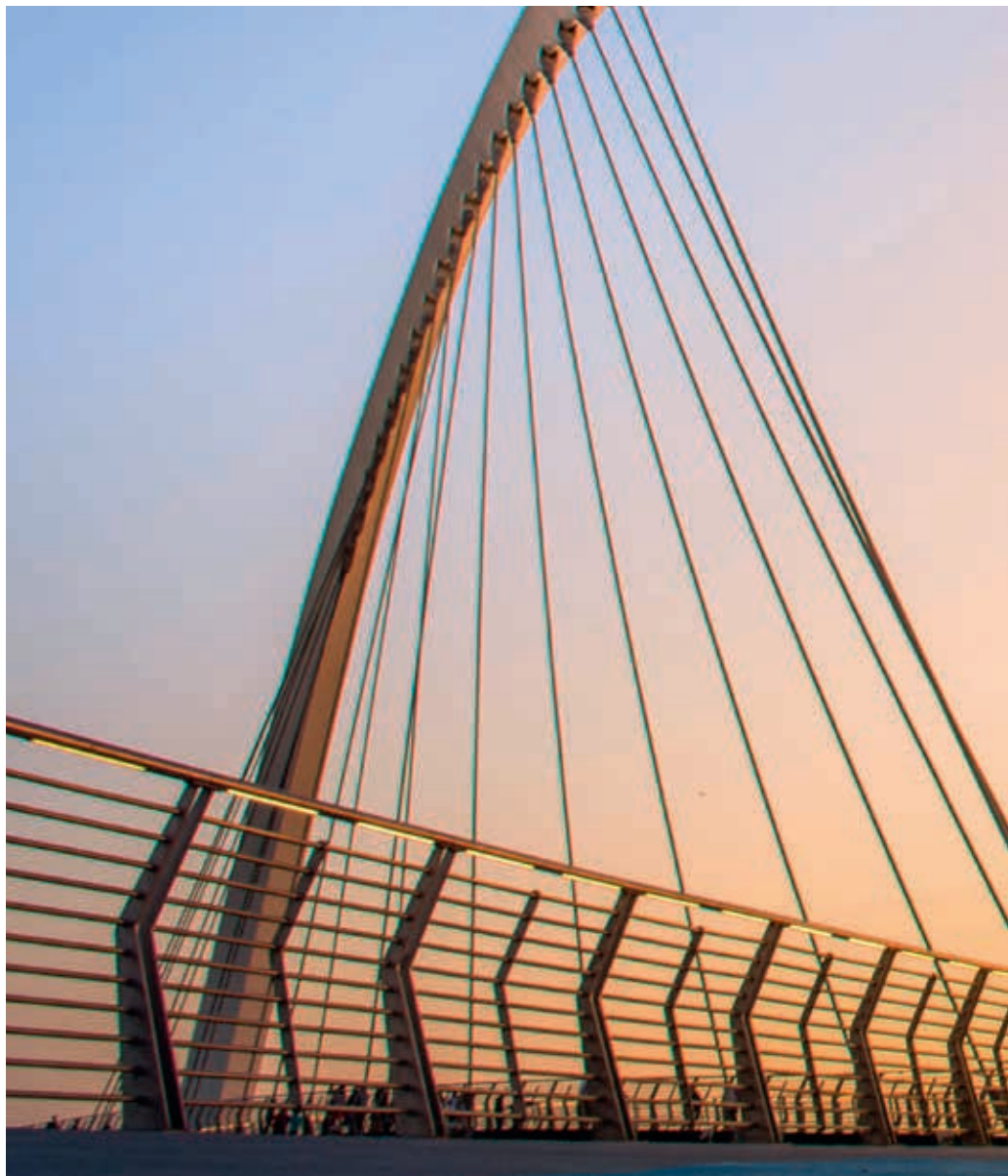
Supports en unités de compte

Avec une liste de plus de 540 supports sélectionnés (OPC et titres vifs¹) auprès de plus de 130 sociétés de gestion internationalement reconnues pour leur expertise, Coralys Sélection offre un choix plébiscité par les professionnels. Cette liste, régulièrement mise à jour, référence des OPC actions, obligations, monétaires et diversifiés couvrant les différentes zones géographiques et des secteurs d'activité variés.

Support en euros

Investi majoritairement en obligations européennes de première catégorie (emprunts d'États) et pour une faible part sur des actifs immobiliers et sur des placements en actions, le support en euros a pour double objectif la sécurité et la revalorisation de votre épargne.

1. Investissement possible sous certaines conditions.



Accès aux titres vifs avec l'option Premium

Le contrat Coralis Sélection permet l'investissement sur des titres vifs actions sous certaines conditions. Pour toute information complémentaire sur cette offre, vous pouvez contacter votre conseiller.

Votre contrat évolue avec vous

Grâce aux multi packs, vous combinez différents modes de gestion en fonction de votre profil.

Gestion libre, gestion sous mandat collective, gestion sous mandat personnalisée.

La gestion libre

La réponse la plus appropriée pour celui qui souhaite gérer seul son épargne. Vous constituez une épargne conforme à vos objectifs et à votre profil d'épargnant en choisissant parmi les supports de la gamme Coralis ceux qui y répondent le mieux.

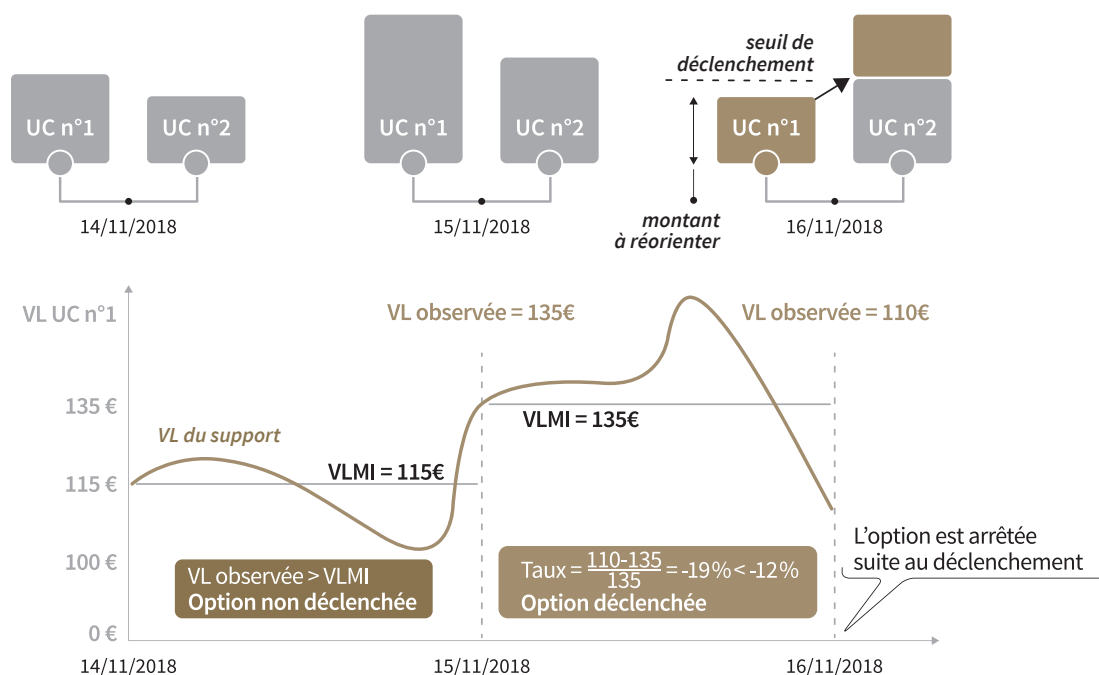
Vous dynamisez votre épargne grâce aux options de réorientation d'épargne. Dans le cadre de la gestion libre, ces options vous permettent de définir à l'avance les modalités de réorientation de votre épargne.

Option Investissement Progressif

Réorientez régulièrement votre épargne suivant des modalités prédéfinies : montant, périodicité, durée, supports d'origine et de destination.

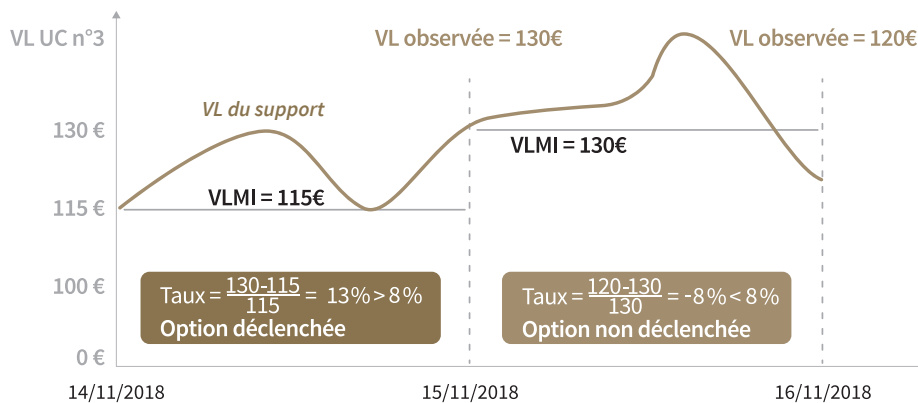
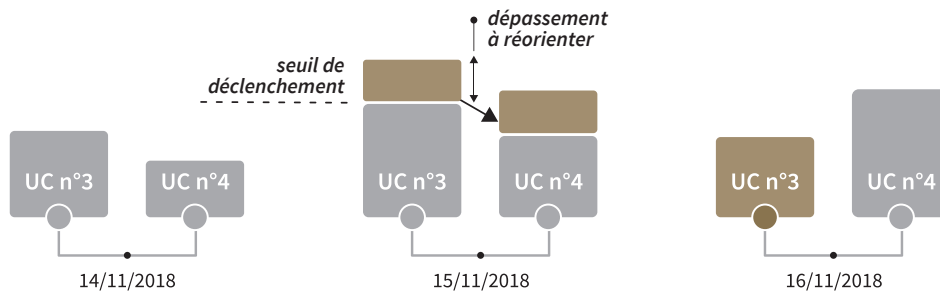
Option Stop Loss Max à observation quotidienne

Réorientez automatiquement la totalité de votre épargne d'un support en unités de compte vers un ou plusieurs supports en unités de compte, dès que la performance financière moyenne de ce support est inférieure ou égale à un seuil de déclenchement négatif fixé. Cette option, dont la période d'observation est quotidienne, permet de « capturer » la hausse des marchés financiers et limiter ainsi les pertes quand la tendance s'inverse.



Option Écrêtage à observation quotidienne

Réorientez automatiquement une partie de votre épargne d'un support en unités de compte vers un ou plusieurs supports en unités de compte, dès que la performance financière moyenne de ce support est supérieure ou égale à un seuil de déclenchement positif choisi. Cette option permet la diversification ou la sécurisation quotidienne de la performance.



Des conseils d'experts de la gestion financière

Le mandat de réorientation d'épargne vous assure une liberté d'orientation de gestion et la possibilité d'en changer.

La gestion sous mandat collective

La gestion sous mandat collective est une solution pour ceux qui souhaitent déléguer leur faculté de réorienter leur épargne. Vous avez en effet la possibilité de déterminer, avec l'assistance et les recommandations de votre conseiller, l'orientation de gestion conforme à vos besoins, vos exigences, votre horizon de placement et à votre profil d'épargnant ainsi que la société de gestion qui délivrera le conseil en investissement.

À ce titre, THEMA a sélectionné pour vous des sociétés de gestion qui disposent d'une expertise sur un type de gestion donné.

La gestion sous mandat personnalisée

La gestion sous mandat personnalisée accessible à partir de 250 000 € constitue une prestation sur mesure à forte valeur ajoutée. Elle s'inscrit dans une véritable relation de proximité et de confiance entre le conseiller et le souscripteur qui, sélectionnant une société de gestion, définissent ensemble une orientation de gestion personnalisée, avec l'accès à un environnement financier étendu.

La société de gestion mandatée (et acceptée par l'assureur) passe ensuite des ordres dans le respect de l'orientation de gestion préalablement établie.

L'investissement sur des supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

NB : L'investisseur ne doit pas avoir de contact direct avec l'actif.

Transmettre votre patrimoine en toute sérénité

En plus de la clause bénéficiaire de votre contrat, Coralys Sélection garantit automatiquement le versement d'un capital en cas de décès accidentel et propose une garantie décès plancher facultative. Cela vous permet de définir le montant de l'épargne que vous souhaitez transmettre aux bénéficiaires désignés en cas de décès.

La garantie décès accidentel incluse automatiquement

Cette garantie incluse dans votre contrat, sans frais complémentaire, offre à vos bénéficiaires le versement d'un capital² minimum égal aux sommes nettes investies diminuées des éventuels rachats en cas de décès accidentel³ avant votre 70^{ème} anniversaire.

La garantie décès plancher facultative

Cette garantie optionnelle offre à vos bénéficiaires le versement d'un capital² au minimum égal aux sommes nettes investies diminuées des éventuels rachats en cas de décès accidentel³ avant votre 80^{ème} anniversaire.



2. Les capitaux sous risques (différence entre le capital minimum garanti en cas de décès et la valeur de l'épargne) sont limités à 1 800 000 €.

3. Exclusions indiquées dans les conditions générales.

Pour préparer l'avenir de vos proches

En cas de décès, le capital transmis est exonéré de tout prélèvement sur les sommes versées lorsque le bénéficiaire désigné est le conjoint, le partenaire d'un PACS, les frères et/ou sœurs⁴.

Dans les autres cas,

Pour les versements effectués avant les 70 ans de l'assuré :

Un abattement de 152 500 € par bénéficiaire sur les sommes perçues est effectué. Lorsque ce montant est dépassé, le taux d'imposition est de 20 % jusqu'à 700 000 € et au delà de 31,25 % tous contrats confondus.

Pour les versements effectués après les 70 ans de l'assuré :

Le capital est assujéti au barème des droits de succession après application d'un abattement de 30 500 € pour un même assuré.

Depuis la Loi n° 2009-1646 du 24 décembre 2009 de financement de la Sécurité Sociale pour 2010, en cas de dénouement du contrat par le décès de l'assuré, les produits attachés au contrat sont, par ailleurs, assujétiés aux prélèvements sociaux.

Depuis les Lois de finances pour 2011, les produits relatifs à l'épargne investie sur le support en euros des contrats multi supports sont désormais soumis aux prélèvements sociaux⁵ au taux applicable lors de leur inscription en compte.

La rédaction de la clause bénéficiaire de votre contrat

Parce que la transmission de votre patrimoine est une question essentielle pour vous, votre conseiller peut vous apporter son expertise dans la rédaction d'une clause bénéficiaire « sur mesure ».

4. Sous conditions.

5. À compter du 1^{er} janvier 2018, le taux global des prélèvements sociaux s'élève à 17,2 %.

Préparer votre retraite et faire face à l'imprévu

Une épargne disponible

Pour faire face à des besoins ponctuels de liquidités, vous pouvez à tout moment racheter, totalement ou partiellement, votre épargne.

Le rachat est constitué d'une part de capital, non imposable, et d'une fraction de produits, imposable. Vous avez le choix entre intégrer les produits du rachat à votre revenu imposable (catégorie des revenus de capitaux mobiliers) ou opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire (sur option) ou unique (selon la date de versements des primes et le montant de votre contrat)⁶.

Les produits perçus sur les sommes versées avant le 27/09/2017 :

Entre 0 et 4 ans : 52,2%⁷

Entre 4 et 8 ans : 32,2%⁷

Après 8 ans : 24,7%⁷ après application d'un abattement annuel de 4 600 € pour une personne célibataire et de 9 200 € pour un couple soumis à imposition commune, tous contrats confondus.

Les produits perçus sur les sommes versées **à compter du 27/09/2017** seront différenciés selon que vous ayez versé plus ou moins de 150 000 € sur l'ensemble de vos contrats :

Jusqu'à 150 000 € de versements

Avant 8 ans : 30 % (Flat Tax)⁷

Après 8 ans : 24,7%⁷

Au-delà de 150 000 € de versements

30 % (Flat Tax)⁷

Ou option globale pour le barème de l'Impôt sur le Revenu + 17,2% au titre des prélèvements sociaux.

6. Date à laquelle le contrat a été souscrit.

7. Prélèvements sociaux de 17,2% intégrés.

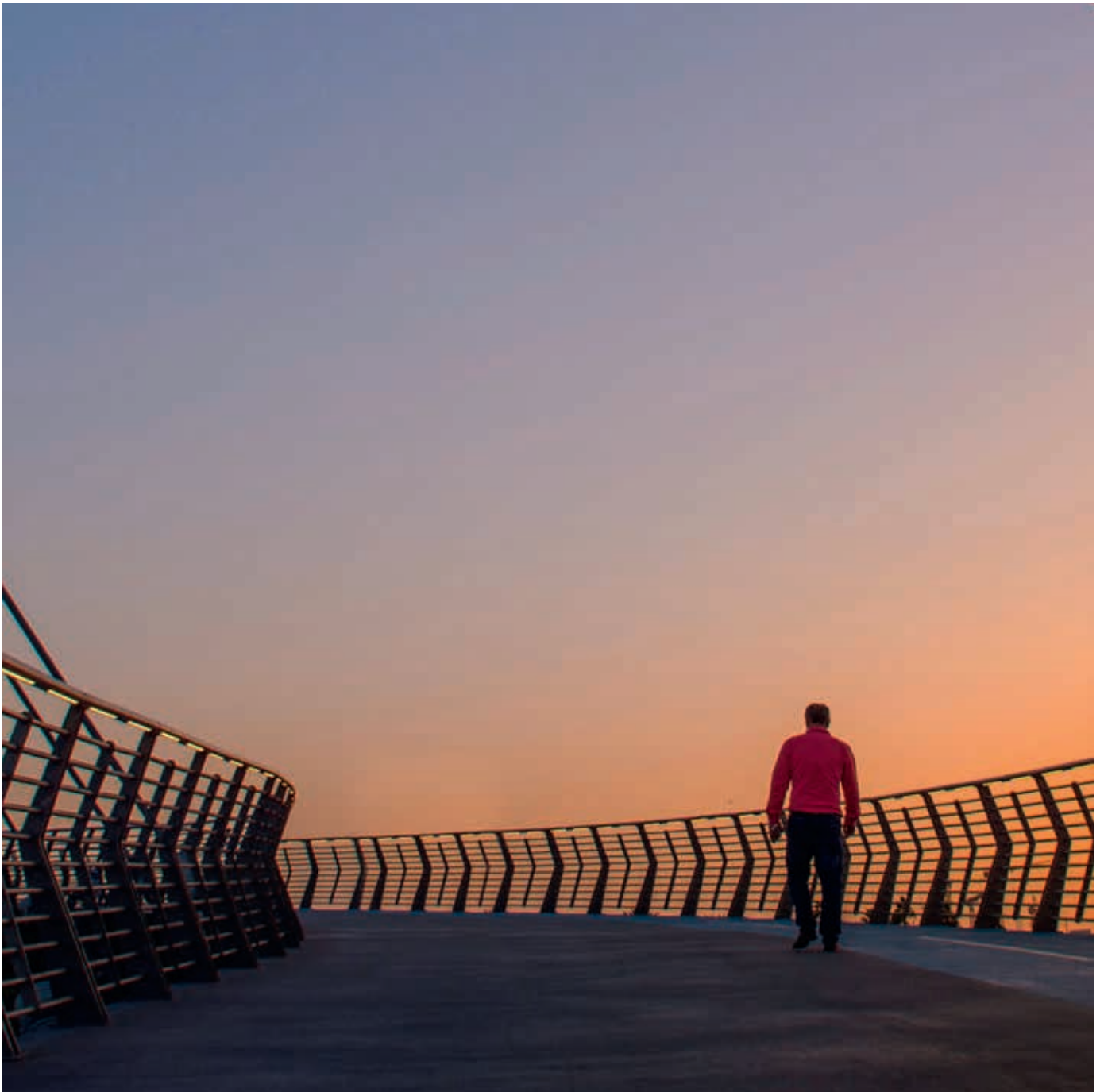
Vous accédez simplement à votre contrat où que vous soyez

Coralis Sélection est géré par AXA Wealth Services, basée à Bordeaux, entité dédiée à la gestion de la clientèle patrimoniale d'AXA France. Elle assure un ensemble d'engagements pour vos opérations avec transparence et rapidité.

À tout moment, votre contrat est consultable en ligne.

Vous consultez vos demandes, leur suivi et l'ensemble de vos documents quand vous le souhaitez.

En utilisant la signature électronique, vous validez tous les actes de votre contrat.



**“Votre conseiller
vous accompagne
dans tous les actes de
la vie de votre contrat.”**

